

Règlement et conditions générales

Organisateur :

EQUI-ENERGIE **ARC-ENERGIE** - obnl Inc.
Inc. no Canada REQ 1165715526
siège : Sainte Claire / Québec

Régie France / représentation & contact :

Ass. ARREA France / ARC-ARREA
1, Chemin de Hernan
33340 St Yzans de Médoc
tél : (+33) 0 755 60 40 60
e-mail : contact@arc-arrea.fr

Formateurs :

- Une équipe de formateurs et maîtres-praticiens sous la direction et supervision de Michel Larroche, Docteur en médecine, Armelle Anazonwu, enseignante, Maître-praticienne et formatrice START
- Activités cheval-nature sous la direction de Michel Larroche, Docteur en médecine et équi-coach, Claudéa Vossbeck-L'Hoëst, équipédagogue, socio- et psycholinguiste

Informations et Conditions générales

Contact

Tél (33) 0 755 60 40 60
mail : contact@arc-arrea.fr

Inscriptions

- Les préinscriptions aux formations théoriques en séminaire se feront en ligne selon les indications données sur le site avec plan de formation, tarif et conditions générales.
- Suite à la préinscription et après un délai de rétraction de dix jours conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le candidat reçoit son contrat de formation définitif et une facture d'inscription à retourner à l'organisateur de la formation avec son règlement de l'acompte qui valide son inscription.
- La facture d'inscription précise les modalités de règlement de l'acompte et du solde. Chaque règlement ou dépôt de chèques pour les règlements échelonnés donne lieu à l'établissement d'une version révisée de la facture initiale afin d'attester les règlements effectués.

Lieux de formation

Sauf indications contraires notifiées au planning, les ateliers de formation en Analyse et Réinformation Cellulaire se déroulent selon les spécifications

- à Paris - 24, Rue Morère - 75014 Paris / France
- dans le Médoc – Haras de La Mellerie – Port de Richard – 33590 Jau-Dignac-et-Loirac

Sauf indications contraires notifiées au planning, les ateliers de formation EquiSTART en coopération avec les Associations Initiatives Nature Aquitaine / Action Centaur' Equi-Energie et La Forêt aux chevaux se déroulent se déroulent dans le Médoc

- la Ferme de Hernan - 1, Chemin de Hernan - 33340 St Yzans de Médoc / France
- la Ferme Forestière de Louley – 741 Louley – 33990 Hourtin / France

Heures de formation

Variables, selon les formations

Les cours des formations en séminaire ont généralement lieu

- le vendredi et samedi de 8h30 à 20
- le dimanche de 8h30 à 15h30
- pauses à midi et selon les besoins
- pour un total de 24 h de cours par séminaire

Formateurs

Pour START, les cours théoriques seront dispensés par Michel Larroche ou des maîtres-praticiens, les formations pratiques complémentaires et en coaching individuel seront organisées indépendamment par des Maîtres Praticiens formés et agréés par Michel Larroche.

Pour Equi-énergie les formations sont encadrées par Michel Larroche et Claudéa Vossbeck-Hoëst.

Conditions d'admission

La formation étant proposée par une association obnl incorporée au Québec, ne peuvent en bénéficier que les personnes inscrites à titre de membre sympathisant, les statuts de l'association pouvant être consultés et téléchargés via le site arc-arrea.fr.

Le montant de l'adhésion est libre et l'adhésion à titre de sympathisant n'engage aucunement la responsabilité du sympathisant. Pour les formations, un forfait de 50 € est demandé couvrant les frais d'inscription et les polycopies.

L'admission ne fait aucune différence entre les personnes de différentes nationalités, croyances religieuses ou politiques dès lors qu'ils respectent la liberté et les convictions de chacun, s'abstiennent de tout discours discriminatoire et de toute forme de harcèlement ou d'intimidation. Les auteurs de tous agissements dûment établis comme contraires à ce règlement se verront exclus des cours sans que cette exclusion n'ouvre droit à de quelconques indemnités ou remboursements.

Exclusions

Toute personne dont le manque de connaissances de base, ou des propos portant atteinte à l'intégrité du formateur, à des personnes ou au contenu de la formation, gêneraient les cours, peut être exclue par l'enseignant de plein droit sans que cette exclusion n'ouvre droit à remboursement.

Prérequis

La formation START s'adresse aux professionnels de la santé qualifiés, en formation ou en réorientation professionnelle et requiert les connaissances de base en anatomie, physiologie, pathologie et psychopathologie équivalant au niveau du diplôme d'infirmier ou de naturopathe.

Il est du ressort de chaque candidat à la formation de s'assurer que son parcours lui permet l'utilisation de l'outil qu'est l'Analyse et Réinformation Cellulaire et de faire si nécessaire les formations lui permettant d'exercer (p.ex., hors médecine, en naturopathie, psychologie, ostéopathie etc.).

Prix et règlement

Le tarif pour les modules de formation proposés par l'association est précisé sur le site, le tarif pour les cours et le matériel peut être consulté et téléchargé sur le site arc-arrea.fr.

Le prix des formations n'inclut ni support technique, ni prestations d'hébergement ou de restauration.

Pour un cycle de plusieurs modules indissociables, tous les séminaires qui le composent doivent être réservés en même temps et feront l'objet d'une seule facturation.

Pour les réservations, un acompte non remboursable de 20 à 30 % selon la nature du cours doit être versé à la réservation, le solde étant exigible au premier jour de la formation. Conformément à L.6353-6 du Code du travail, le règlement du solde donnera lieu à un échelonnement au fur et à mesure du déroulement de la formation à moins de faire l'objet d'une convention de mensualisation.

Le prix pour toute formation commencée est dû dans son intégralité, de même lorsque le participant inscrit ne s'est pas présenté. En cas de désistement ou de non présentation à un séminaire, l'intégralité de l'acompte versé sera facturée à titre de frais de dossier, le solde restant dû si le désistement intervient moins de quinze jours avant le premier séminaire. Conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail, si par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de la valeur prévue au contrat.

Annulation et report

Toute formation peut être ajournée par l'organisateur si le nombre de participants inscrits est pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement des cours.

La décision d'un report de séminaire est communiquée aux participants inscrits 10 jours au plus tard avant la date de début de formation, sauf en cas d'annulation par force majeure.

En cas d'annulation ou de report du fait de l'organisateur, la totalité de l'acompte sera restituée à moins de servir, à la demande du candidat, à la réservation d'un autre séminaire.

Matériel

Pour la formation technique START, les apprenants doivent disposer pendant les cours et pour les travaux pratiques hors cours, du matériel propre à chaque niveau indispensable à l'acquisition de la technique.

L'association vend du matériel arc-énergie START uniquement aux personnes inscrites en formation, sous forme de kits complets. Elle fournit du matériel de remplacement uniquement aux personnes qui lui ont acheté leur kit.

Tout matériel commandé est facturé à la commande. Le règlement d'un acompte de 30 % valide la commande.

Le matériel technique est garanti : tout élément qui s'avère défectueux est échangé gratuitement, à l'exclusion des dégradations accidentelles, volontaires ou par manque de protection.

Documents contractuels et litiges

Toute préinscription ou inscription vaut acceptation des présentes conditions générales.

Chaque module ou cycle de formation ouvre droit, sur demande, à émission d'une attestation de participation.

La responsabilité de l'organisateur, de l'enseignant ou de toute personne chargée de l'exécution des travaux administratifs, ne saurait excéder le montant payé par le client à l'organisateur ou à l'enseignant au titre des présentes conditions.

Le contrat est régi par la loi française, tout litige non réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux de Bordeaux déclarés d'un commun accord entre les parties seuls compétents.

Les présentes conditions annulent et remplacent toutes les précédentes non datées ou non validés par un accord signé.

contact :

Michel Larroche
ou Claudéa Vossbeck-L'Hoëst
Association ARREA France
1, Chemin de Hernan
33340 St Yzans de Médoc

tél :
(33) 0 755 60 40 60

e-mail :
contact @ arc-arrea.fr

siège d'incorporation :

Sainte-Claire / Québec G0R 2V0
Inc. no Canada REQ 1165715526